

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 12 AVRIL 2019

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Monsieur le directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de l'Ain (IA-DAASEN)
Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Monsieur Nicolas JAMBON (FSU)
Madame Marie-Claire LOONIS (FSU)
Madame Evelyn GOETZ (FSU)
Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO 01)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Monsieur Philippe MALLET (FSU)
Madame Sylvie JACKOWSKI (UNSA)
Monsieur Jean-Marc BROYER (FNEC FP FO 01)

Assistaient également à la réunion

Monsieur Daniel BOUSQUET, inspecteur santé sécurité au travail
Madame Florence JOSSERON, conseillère départementale de prévention
Madame Diane GBIKPI, assistante sociale des personnels
Madame Clotilde OUTRE, infirmière de prévention

Excusés :

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain
Docteur Isabelle LAPIERRE, médecin de prévention
Madame Sylvie PACALET, assistante sociale des personnels
Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé sécurité au travail

Ordre du jour :

1. Impact de la baisse du taux d'encadrement dans les collèges sur les conditions et la charge de travail, des personnels concernés : état des lieux ; quelles mesures sont envisagées par l'employeur pour compenser cette dégradation ?
2. Conditions de sécurité dans les salles de sciences des collèges de l'Ain.
3. Conditions de sécurité en général dans les bâtiments des collèges de l'Ain.

Le quorum étant atteint, monsieur l'IA-DAASEN introduit la séance en excusant madame l'IA-DASEN retenue par d'autres obligations.

Monsieur l'IA-DAASEN laisse ensuite la parole aux représentants des personnels pour les déclarations préalables. Les déclarations des représentants de la FSU (*annexe 1*) et de la FNEC FP FO 01 (*annexe 2*) sont jointes au présent procès-verbal.

Concernant l'accident de Madame JACQUET, monsieur BONNETON (FO) demande si une enquête est prévue.

Monsieur le secrétaire général répond par la négative. Madame JACQUET aurait glissé sur le sol et se serait heurtée la tête. Il précise qu'elle est actuellement placée sous coma artificiel.

A priori, personne ne sera envoyé sur place pour enquêter. Le témoignage de sa collègue qui a assisté à l'accident sera l'élément factuel.

Monsieur BONNETON persiste dans sa demande d'enquête.

Monsieur l'ISST, qui apprend l'accident, souhaite prendre le temps de rechercher ce que dit la réglementation : le décret 82-453 précise que des enquêtes peuvent être diligentées par le CHSCT selon certains critères. Le cas évoqué rentre dans ce cadre. La question est de savoir si l'enquête peut apporter des éléments nouveaux. En effet, il arrive que les circonstances de l'accident ne justifient pas de réaliser une enquête qui n'apporterait pas d'élément permettant de faire avancer la prévention.

Monsieur BONNETON remercie monsieur BOUSQUET pour ces précisions mais souhaite maintenir sa demande d'enquête et soumettre un avis aux voix. Il est rejoint par Monsieur JAMBON (FSU) sur ce point.

AVIS n°1 : le CHSCT réuni le 12 avril 2019 demande une enquête du CHSCT concernant l'accident pendant le service de la collègue Agnès Jacquet (article 53 du décret 82-453).

Vote : 7 votes « Pour » à l'unanimité

Madame JACKOWSKI (UNSA) remarque que si le directeur de cabinet du ministre a bien reconnu les efforts réalisés par les personnels en ce qui concerne la prise en charge de la diversité des élèves (handicapés, allophones, élèves avec PAI...), le syndicat UNSA Education ne comprend pas que cette inclusion soit réalisée dans un contexte d'augmentation constante des effectifs. Elle évoque une maltraitance des personnels et des élèves, notamment ceux en ULIS, qui ne sont pas toujours accompagnés par un AVS.

Madame JACKOWSKI souhaite également aborder le problème des multiples injonctions contradictoires, notamment dans le domaine des DGH. Selon elle, la marge d'autonomie est prévue à l'origine pour les enseignements interdisciplinaires et pour les groupes à effectifs réduits. Or, ce sont systématiquement les enseignements facultatifs qui sont privilégiés : Langue et Culture de l'Antiquité, bilangue...

Enfin, madame JACKOWSKI demande que soit réétudiée la prise en compte de l'accompagnement des personnels en fin de carrière. Aucun accompagnement pour des aménagements n'existe alors que les enseignants souffrent de manque de reconnaissance et subissent des tensions induites par les parents et leur hiérarchie.

1 – Impact de la baisse du taux d'encadrement dans les collèges sur les conditions et la charge de travail des personnels

Monsieur JAMBON a produit une analyse, d'après les documents de travail quantitatifs remis par la DSDEN. Il note qu'en 2014, 60% des collèges avaient des classes comptant moins de 25 élèves. Les prévisions 2019 font état de plus de 60% des collèges avec des effectifs par classe supérieurs à 27.

Lors de la rentrée 2018, aucune classe de plus de 30 élèves n'était prévue. A la rentrée 2019, il est prévu 101 classes à 30 élèves, et même 12 à 31.

Monsieur JAMBON explique le choix de la FSU de cibler les 25 collèges qui auront au moins une classe à 30 élèves par division dans le but de recueillir les témoignages des personnels. Il précise qu'il ne les remet absolument pas en cause mais qu'au-delà des documents transmis par la DSDEN, il faut garder à l'esprit qu'il y a des éléments invisibles qui ne sont pas du tout pris en compte, tels que les élèves en fauteuil, la présence dans la classe de l'AVS.

Selon monsieur JAMBON, beaucoup de professeurs décrivent des issues de secours bloquées, des tables rajoutées dans les travées. Il fait part de son inquiétude et précise qu'il ne faut pas s'arrêter aux rapports de la commission de sécurité, les locaux étant adaptés pour répondre aux consignes le jour de la visite.

Monsieur l'IA-DAASEN le remercie d'avoir sondé le terrain et d'avoir constitué ce dossier mais fait part de la nécessité pour lui de prendre le temps de se l'approprier.

Monsieur BONNETON remercie également Monsieur JAMBON pour le travail réalisé et le rejoint sur les remarques quant aux commissions de sécurité. Selon lui, dans les lycées notamment, les conditions de travail ne sont pas respectées.

Madame JACKOWSKI fait la même analyse. Elle mentionne les problématiques liées aux effectifs trop nombreux dans les classes, à la difficulté de gérer des élèves qui ont de plus en plus de mal à respecter les règles, à travailler en autonomie (auparavant, les élèves de 6ème avaient intégré les règles du collège dès l'automne, actuellement, c'est en fin de 2nd trimestre), à l'impossibilité de faire travailler sur les machines lorsque les effectifs sont trop importants.

Monsieur BOUSQUET, ISST, rebondit concernant l'utilisation des machines. Il rappelle que l'interdiction qui est faite n'est pas liée au nombre d'élèves par classe.

L'utilisation des machines a toujours été interdite même si cette interdiction n'a pas été respectée pendant des années.

Madame JACKOWSKI insiste sur le fait que ce qui pose problème, ce sont les effectifs et ce que l'on peut faire dans les classes.

Monsieur BONNETON demande des précisions quant à ce que l'on entend par le terme machine.

Monsieur l'ISST explique qu'il existe 3 niveaux pour les installations électriques : la haute tension, la basse tension et la très basse tension. Avec les élèves, on travaille toujours en très basse tension (=prévention collective). L'utilisation des machines nécessitant une tension plus élevée est interdite.

Madame JACKOWSKI reconnaît que son exemple est peut-être maladroit. Elle souhaite souligner qu'il est de plus en plus difficile de laisser les élèves travailler en autonomie et qu'ils ont à présent plus de difficultés à intégrer les règles.

Monsieur l'IA-DAASEN évoque l'évolution des effectifs. Si l'augmentation que l'on connaît permet de sécuriser les emplois, elle pourrait induire parallèlement une fragilisation des conditions de travail.

La hausse démographique sur le département s'est stoppée pour R19 au niveau du 1^{er} degré mais continue à se répercuter dans le 2nd degré, surtout sur le niveau collège (très peu sur le niveau lycée).

Monsieur l'IA-DAASEN souhaite apporter aux membres du CHSCTD quatre éléments de réflexion :

- Cohabitent de véritables contrastes sur le territoire.
 - ✓ Dans le bassin Ain Ouest, une augmentation de plus de 300 élèves est attendue entre 2018 et 2022.
 - ✓ Dans le bassin Ain Est, l'augmentation attendue est de plus de 900 élèves.
 - ✓ Dans le bassin Sud, c'est 300 élèves en moins qui sont prévus sur cette période.

Il est donc nécessaire de cibler les contextes. A ce stade, neuf situations d'établissements sont suivies plus particulièrement (dont Artemare). Il faudra vérifier au mois de juin ce qu'il en est. Neuf autres établissements qui ont des moyennes inférieures à 24 sont également suivis.

- La DSDEN est en concertation avec le conseil départemental concernant la réflexion sur la sectorisation (établissements avec de faibles effectifs comme le collège du Plateau d'Hauteville, le collège de Thoissey) et sur la création de nouveaux collèges.
- Les enseignants souhaitent pouvoir faire des choix en fonction des contraintes locales. Ils évoquent ce besoin de marges de manœuvre depuis des années et c'est leur faire confiance que de leur permettre de chercher à pallier les difficultés locales. Chaque division dispose de 3 heures d'autonomie et 46 collèges bénéficient d'une APM (allocation progressive de moyens) pour permettre de répondre aux besoins particuliers des territoires.

- Même si cela n'a pas été évoqué, monsieur l'IA-DAASEN souhaite partager un élément de réflexion autour de la QVT (qualité de vie au travail), et notamment la qualité de vie des élèves, le climat de classe. En effet, les élèves qui apprennent bien contribuent largement au bon climat de classe. Or, la mesure Devoirs Faits, en assurant la prise en charge et l'identification des attendus, devrait faire monter en compétences les élèves. Monsieur l'IA-DAASEN fait l'hypothèse que le climat pourrait ainsi s'améliorer. En effet, il y a des climats de classe très dégradés avec des effectifs à 22 élèves par division ; d'autres sont sereins avec 28 élèves par division.

Monsieur JAMBON indique qu'il n'y a plus d'heure pour Devoirs faits depuis la semaine en cours dans le collège où il travaille.

Il revient ensuite sur les capacités d'accueil et cite le collège de Thoissey, effectivement en sous-utilisation et qui, pourtant, fait partie des établissements en tension (2 classes à 30 sur le niveau 4^{ème}). Il précise que la création de division supplémentaire sur la marge a pour effet de limiter l'autonomie.

Monsieur JAMBON constate que le discours de la hiérarchie évolue cette année et l'en remercie. Les difficultés sont entendues.

Monsieur l'IA-DAASEN répond que la culture qui est celle des membres du CHSCT permet de comprendre les impératifs liés à la gestion des moyens. Il y aurait un avantage certain à ce que les enseignants s'intéressent à la gestion des moyens pour faire des propositions pour adapter la marge d'autonomie aux contraintes locales.

Monsieur JAMBON déclare que la plupart du temps, les choix qui sont faits sont des choix contraints.

Monsieur l'IA-DAASEN assure que sur les 51 collèges rencontrés lors des dialogues de gestion, beaucoup font des choix non pas contraints mais qui permettent de répondre au contexte local à la suite d'une analyse qui est conduite collégalement au sein des établissements.

Monsieur BROYER (FNEC FP FO 01) intervient pour remercier pour ces explications éclairantes et revenir sur le dispositif Devoirs faits. Il explique que, pour lui, ce dispositif ne constitue pas une contribution et qu'il pose plus de difficultés qu'il n'en règle. Le dispositif Devoirs faits ne répond pas au problème des effectifs dans les classes et implique un plus grand nombre d'heures pour les enseignants. Il évoque sa situation personnelle : l'option découverte professionnelle lui demande deux fois plus de temps de préparation qu'un cours traditionnel de français. La vie de famille, de jeunes enfants sont également des éléments qui expliquent qu'un enseignant ne peut pas toujours intervenir sur le dispositif. Monsieur BROYER précise que s'il adhère à l'esprit du dispositif, il constate que, sur le terrain, il demande un surcroît d'heures aux enseignants.

Monsieur l'IA-DAASEN répond qu'il entend les problèmes liés aux classes surchargées, à la fatigue, au climat de classe.

Le dispositif Devoirs faits ne peut pas être imposé aux enseignants ; ils ont besoin, dans leur semaine, de temps « amovibles ». Toutefois, en créant un lien entre les cours et les devoirs, le dispositif Devoirs faits peut permettre de créer un cercle vertueux.

Selon madame JACKOWSKI, le volontariat est limité et les enseignants se sentent obligés de s'impliquer dans le dispositif. Dans le cas contraire, ils se sentent coupables de surcharger leurs collègues. Elle insiste sur l'augmentation de la charge de travail, conséquence du nombre d'heures supplémentaires imposées, de l'augmentation des effectifs et du dispositif Devoirs faits.

Elle ajoute qu'il est de plus en plus difficile de trouver des volontaires pour la mission de professeur principal, en raison du surcroît de travail que cela implique : orientation, PPRE, PAI... Elle déplore le gel du point d'indice qui impacte particulièrement les enseignants en fin de carrière.

Monsieur JAMBON considère que la situation s'apparente à une augmentation des cadences ayant un impact sur la santé pour les personnels. Les conséquences se constatent en termes de fatigue mais aussi de risques psychosociaux. Il y a distorsion entre les moyens donnés aux enseignants et ce qui leur est demandé. Il cite l'exemple du collège de Coligny, où, sur le niveau 5^{ème} (effectif = 30), la moitié de l'équipe est en difficulté du fait de la présence d'un élève atteint du syndrome de Gilles de la Tourette. Au collège de Pont-de-Vaux, les enseignants doivent faire des allers-retours en raison de la présence d'un élève aveugle ; la salle de musique a du être aménagée.

Monsieur JAMBON souhaite préciser qu'il ne pense pas noircir la situation, qu'elle est inquiétante. Il ajoute que les établissements dont la situation est suivie sont ceux qui se sont manifestés, mais qu'il y a également tous les « invisibles », pour qui la situation est peut-être la plus préoccupante.

Les représentants syndicaux s'inquiètent également de la destruction des collectifs de travail sur le terrain et font le constat que certains enseignants ne se mobilisent plus. Leur inquiétude ne porte pas sur le volet syndical mais plutôt sur le fait qu'il est un indicateur d'une tendance à l'individualisation au détriment du collectif.

Monsieur l'IA-DAASEN fait remarquer que nous sommes dans une phase de transition. En effet, la montée en technique constatée depuis des années, sur le numérique notamment, s'accompagne aujourd'hui d'un appel fort sur la restauration de l'humain.

Les établissements dont la situation est suivie ne sont pas uniquement ceux qui ont été reçus en audience. Madame l'IA-DASEN suit attentivement la situation des 51 collèges du département.

Monsieur BONNETON demande des précisions quant aux seuils.

Monsieur l'IA-DAASEN rappelle qu'un seuil est indicatif, qu'il est un repère partagé, un outil d'aide à l'analyse et à la prise de décision.

Monsieur BONNETON confirme que le climat scolaire ne dépend pas de l'effectif. Toutefois, si le climat est mauvais dans une classe à 22, il ne peut qu'empirer si l'effectif monte à 30.

Monsieur l'IA-DAASEN évoque le collège de St-Trivier-de-Courtes dans lequel il s'est rendu il y a peu de temps et où il semble faire bon vivre malgré les professions et catégories socioprofessionnelles défavorisées.

Madame JACKOWSKI souhaite revenir sur le problème des effectifs pour préciser que la charge de travail n'est pas liée forcément à la problématique de l'ambiance de classe.

Monsieur JAMBON intervient pour évoquer les conséquences des classes surchargées sur la santé des personnels. Les militants syndicaux et des enseignants ont le ressenti d'une augmentation du nombre d'arrêts maladie et d'une accélération de ce mouvement. Monsieur JAMBON note un lien entre ce ressenti et la mise en place de la réforme du collège, même si différents facteurs peuvent expliquer ces arrêts maladie. Sur ce point, son organisation syndicale souhaiterait disposer des chiffres concernant le 2nd degré depuis 2015.

Monsieur le secrétaire général confirme qu'il paraît difficile de tirer des conclusions des chiffres bruts. De plus, le rectorat indique que l'analyse est faite au niveau académique, et non au niveau départemental.

Madame GOETZ (FSU) souhaite connaître le nombre de démissions dans le 2nd degré.

Monsieur le secrétaire général répond qu'elles ont été au nombre de 5 l'année dernière et de 4 cette année.

2 - Conditions de sécurité dans les salles de sciences et dans les bâtiments des collèges de l'Ain

Monsieur JAMBON évoque à présent le problème de sécurité dans les salles de sciences et présente des photos qui, selon lui, sont assez éclairantes sur le quotidien. Il cite le collège de Pont-de-Veyle, où il y avait nécessité d'installer de nouvelles tables : le choix de condamner des évier a été fait. Le témoignage d'un enseignant en sciences physiques au collège de Brou décrit les problèmes rencontrés, et la dangerosité de séances de TP avec de trop nombreux élèves.

Pour monsieur BONNETON, faire des manipulations lorsque la classe compte un effectif de 30 ou 31 élèves pose des problèmes de place, des problèmes de sécurité mais également d'efficacité de la séance de travail.

Madame JACKOWSKI fait référence au bilan au niveau européen : la France est l'un des pays les plus mauvais.

Monsieur l'ISST confirme qu'il a pu constater des problèmes de sécurité dans les salles de sciences. Il rappelle que, en collège, les enseignants doivent être vigilants car les élèves n'ont pas le droit de manipuler des produits chimiques dangereux depuis 2013 (application de la réglementation européenne).

Monsieur l'IA-DAASEN confirme que cela génère de l'anxiété pour les enseignants. Peut-être qu'une réponse très ciblée peut être envisagée. Il propose de mettre en relation trois critères :

- Le taux d'occupation des salles dans les établissements,
- L'usage de la marge d'autonomie,
- Une sollicitation de la tutelle pédagogique (IA-IPR) pour travailler avec les enseignants, en y associant éventuellement les organisations syndicales.

Madame GOETZ fait remarquer que beaucoup de collèges sont dans cette situation. Elle cite Lagnieu et Montréal-la-Cluse.

Madame JACKOWSKI soumet l'idée que le CHSCTD ajoute le thème des salles de sciences pour ses visites dans les établissements, qu'il fasse passer une enquête - qui pourrait être proposée par UNSA Education.

Monsieur l'IA-DAASEN répond qu'il va falloir se pencher sur cette question, si possible d'ici juin-juillet. Dans un premier temps, il convient d'envisager un travail avec les IA-IPR pour savoir comment la pédagogie a été réfléchie. En effet, les IA-IPR ont peut-être des visions sur ces points-là.

Madame JACKOWSKI souhaiterait un travail un peu plus poussé, une enquête.

Elle mentionne que s'ajoute à cette problématique la difficulté de recrutement d'enseignants en sciences expérimentales dans le département de l'Ain. Au niveau national également, les conditions de travail dans les collèges ne sont pas attractives : en termes de conditions d'enseignement et en termes de matériel (ex : machines à commande numérique).

Monsieur JAMBON la rejoint sur la possibilité de faire un état des lieux précis sur ce qui se passe dans le département. Néanmoins, concernant l'aménagement des salles, des préconisations existent déjà, il convient juste de les appliquer. Il donne lecture d'un document émis par les IA-IPR de l'académie de Rouen.

Monsieur l'IA-DAASEN propose, puisqu'il est question de collectif et d'adaptation aux contraintes locales, de mener une analyse au niveau départemental, en plaçant l'humain au cœur du dispositif.

Monsieur JAMBON y est favorable, si le travail porte sur des situations précises.

Les autres représentants des personnels donnent également leur accord.

Monsieur l'IA-DAASEN pense que l'on peut commencer à réfléchir sur une procédure conjointe sur un établissement. Il propose le collège de Brou. Si cette procédure donne satisfaction, elle pourra être étendue à d'autres établissements par la suite.

Pour monsieur JAMBON, il est nécessaire que la collecte d'informations se fasse auprès de l'ensemble des personnels.

Monsieur l'ISST confirme que si le travail porte sur un exemple précis, il donnera une bonne vision des réponses apportées sur le plan local qui pourront ou non être étendus à d'autres établissements.

Monsieur l'ISST et madame la conseillère départementale de prévention confirment leur accord d'accompagner sur ce travail.

Monsieur l'IA-DAASEN pose la question de l'établissement à cibler pour le groupe de travail qui se réunira au mois de juin.

Monsieur JAMBON propose le collège de Pont-de-Veyle.

Cette proposition va être soumise à madame l'IA-DASEN. Le chef d'établissement et les IA-IPR vont être sollicités pour une mise en œuvre à la rentrée.

Concernant la sécurité, monsieur JAMBON souhaite aborder la question de l'évacuation. Il mentionne la nécessité de l'existence de deux issues de secours lorsque la salle accueille plus de 19 personnes. Que l'effectif de la classe soit de 24 ou de 30 ne change rien. Ce qui est inquiétant, c'est si la seconde issue est bloquée.

Monsieur l'ISST informe qu'il trouve de moins en moins souvent de porte bloquée dans le cadre de ses inspections mais il confirme qu'il y a des salles contraintes.

Madame GOETZ intervient pour signaler que les salles ne sont pas prévues pour accueillir 30 personnes.

Pour monsieur JAMBON, c'est à nouveau la question des effectifs par classe qui est problématique. Il cite les collèges de Vonnas (tableau avec les capacités d'accueil des salles), Lagnieu (nombreux témoignages d'enseignants alors que l'établissement est relativement récent) et Brou (évacuation difficile).

Monsieur Bousquet explique que, dans le cadre des inspections des établissements, il demande à ce que les voies de circulation soient dégagées lorsque cela n'est pas le cas. Il est attaché à ce que la réglementation liée à la sécurité incendie soit strictement appliquée.

Il confirme que les constructions prévues pour accueillir 24 élèves maximum créent une contrainte en matière de format d'enseignement.

Monsieur JAMBON évoque la question de l'âge des établissements. Les constructions antérieures à 2000 sont conçues pour accueillir des classes à effectif de 24 à 26 places. Cela concerne environ la moitié des établissements.

Monsieur l'IA-DAASEN, estimant qu'il va être difficile d'avancer plus sur ce point ce jour, conclut en rappelant les différents points abordés au cours de la séance :

- Concernant les effectifs, il confirme avoir bien entendu que les situations doivent continuer à être suivies
- Monsieur le secrétaire général va s'enquérir de possibles données quant aux arrêts maladie.
- Va être suggéré à madame l'IA-DASEN la mise en place d'un groupe d'experts sur les sciences.

Monsieur l'IA-DAASEN remercie les membres du CHSCTD pour leur participation, ce dialogue de qualité, sans complaisance.

AVIS n°2 : le CHSCT de l'Ain constate que les conditions de travail des personnels de collèges se sont très nettement dégradées entre les rentrées 2017 et 2019.

La très forte augmentation des effectifs des élèves par classe fait suite à un contexte d'extrême tension liée à la réforme du collège. L'explosion de la charge de travail, source de risques psycho-sociaux, conjuguée à la morosité, qui s'est installée dans les établissements, semble impacter la santé de tous les personnels. Les remontées collectées par les organisations syndicales sont alarmantes sur l'état des personnels de collège.

Afin de mesurer d'éventuelles conséquences sanitaires, le CHSCT de l'Ain demande que l'employeur lui communique des statistiques détaillées, depuis la rentrée 2015, concernant les personnels des collèges de l'Ain, relatives :

- Aux arrêts maladie ;
- Aux accidents de service ;
- Aux demandes de disponibilités ;
- Aux demandes de temps partiel de droit et sur autorisation ;
- Au nombre de démissions.

Vote : 6 votes « Pour » à l'unanimité (6 voix suite au départ de M. Broyer)

AVIS n°3 :

Le CHSCT de l'Ain estime que les bâtiments actuels des collèges du département, dont la plupart date d'avant les années 2000, ne permettent pas de supporter les augmentations d'effectifs des élèves prévues pour la rentrée 2019, car ils n'ont pas été conçus pour.

Les nombreux témoignages collectés montrent que les personnels de collège s'inquiètent, sur le terrain, des conséquences en termes de sécurité. Ceci s'exprime, en particulier dans les salles de sciences, mais aussi sur les conditions d'évacuation des bâtiments, dans le respect des PPMS notamment.

Vote : 6 votes « Pour » à l'unanimité

Monsieur JAMBON remercie l'IA-DAASEN pour ces échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h18.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique adjoint
des services de l'éducation nationale,
Président de séance,



Alexandre FALCO

Le secrétaire du CHSCTD



Nicolas JAMBON